



Tribunal Judiciaire

Service de la Protection des majeurs

www.justice.fr

tutelles.tj-chambery@justice.fr

DOSSIER N°:

MAJEUR PROTÉGÉ :

**NOTICE D'INVENTAIRE DES BIENS MEUBLES CORPORELS
ET DES COMPTES BANCAIRES**

Madame, Monsieur,

Vous venez d'être nommé(e) curateur/tuteur de _____ par jugement du _____.

Conformément à l'article 503 du Code civil, vous devez procéder à l'inventaire des biens meubles corporels de l'intéressé(e), **dans les trois mois de l'ouverture de la mesure de protection**. Cet inventaire doit refléter la situation patrimoniale de votre protégé(e), à la date du jugement, soit le _____.

1/ Vous devez donc adresser au juge des tutelles avant le _____, sur papier libre, une description des meubles meublants et des biens mobiliers de valeur (bijoux, articles de luxe, tableaux...), des autres biens corporels (voitures, bateaux etc) avec les pièces justificatives de propriété (carte grise etc) et des biens se trouvant dans un coffre (coffre dans le logement ou à la banque) ainsi que la désignation des espèces en numéraire.

Pour les meubles et objets de valeur, il est préférable de joindre un inventaire dressé par un notaire, commissaire priseur ou huissier de justice pour éviter toute contestation ultérieure.

Dans l'hypothèse où la personne protégée ne dispose d'aucun bien mobilier, il convient de dresser un "état néant" sur papier libre.

2/ Par ailleurs, vous devez également produire le solde de l'ensemble des comptes bancaires (compte-courant, Livret A, LEP, LDD...etc) dont est titulaire l'intéressé(e) au jour de l'ouverture de la mesure en nous adressant :

- une attestation bancaire de la situation de chaque compte, arrêtée à la date du jugement, soit le _____ ;

OU (dans le cas où la banque refuserait de vous délivrer une telle attestation)

- les relevés bancaires de tous les comptes dont est titulaire l'intéressé(e), arrêtés à la date du jugement, soit le _____ ;

NB : Les relevés d'assurance-vie avec mention des clauses bénéficiaires seront à produire dans les six mois avec l'inventaire des "biens incorporels".

Je vous rappelle, conformément aux dispositions de l'article 503 du Code Civil, qu'en cas de retard dans la transmission de l'inventaire, le juge peut désigner un commissaire-priseur judiciaire, un huissier de justice, un notaire ou un mandataire judiciaire à la protection des majeurs pour y procéder aux frais du curateur/tuteur.

Je vous rappelle aussi que l'article 1253 du Code de Procédure Civile prévoit que les opérations d'inventaire de biens prévues à l'article 503 du Code Civil sont réalisées **en présence de la personne protégée, si son état de santé ou son âge le permet**, de son avocat le cas échéant, ainsi que, si l'inventaire n'est pas réalisé par un officier public ou ministériel, de deux témoins majeurs qui ne sont pas au service de la personne protégée ni de la personne exerçant la mesure de protection.

Si votre protégé(e) est dans l'impossibilité d'assister aux opérations d'inventaire, vous produirez une attestation de son médecin traitant.

Enfin, **l'inventaire doit être daté et signé par toutes les personnes présentes.**

IDENTIFICATION DES VALEURS TITRES COMPTES ET LIVRETS BANCAIRES

Pour chaque compte et livret précisez le nom de l'établissement et le n° du compte, le solde et fournir une attestation de situation de compte, **au jour de la mesure**, que vous demandez à l'établissement bancaire

LE(S) COMPTE(S)-COURANT :	
N°DE COMPTE	
SOLDE	
NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT BANCAIRE	

N°DE COMPTE	
SOLDE	
NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT BANCAIRE	

N°DE COMPTE	
SOLDE	
NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT BANCAIRE	

LE(S) LIVRET(S) :	
N°DE COMPTE	
SOLDE	
NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT BANCAIRE	

N° DE COMPTE	
SOLDE	
NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT BANCAIRE	

N° DE COMPTE	
SOLDE	
NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT BANCAIRE	

LE(S) ASSURANCE(S)-VIE :	
NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT BANCAIRE	
N°DE COMPTE	
CAPITAL VERSÉ	

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT BANCAIRE	
N°DE COMPTE	
CAPITAL VERSÉ	

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT BANCAIRE	
N°DE COMPTE	
CAPITAL VERSÉ	

ARGENT LIQUIDE :	EUROS
-------------------------	--------------

L'inventaire est très important, il servira de base à l'étude du compte de gestion remis chaque année au Tribunal.

Fait le

La Greffière